

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL
2021-07-05

PROCÈS-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanéel tenue au Centre communautaire, le lundi 5 juillet 2021 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Assiste également à la séance : la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de juin 2021
 - 5.2 Rapport des revenus de juin 2021
 - 5.3 Autorisation de destruction de documents
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Adoption du règlement n° 21-463 intitulé « Relatif à l'organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC de Maria-Chapdelaine » par le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Emprunt au fonds de roulement – Réseau aqueduc Coteau-Marcil
 - 7.2 Emprunt au fonds de roulement – Lac des eaux brutes
8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 8.1 Autorisation de signature – Entente Fonds pour l'accessibilité
9. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment de juin 2021
 - 9.2 Demande de dérogation mineure – Monsieur Martin Pouliot

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Résolution – Remplacement du plancher du Centre communautaire

10.2 Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure – Acceptation du dépôt d'un projet pour les patinoires

10.3 Ouverture de soumission – Rénovation des vestiaires de la piscine municipale et installation des jeux d'eau

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

11.1 Demandes de dons et commandites pour juillet 2021

12. RÉOLUTIONS

12.1 Résolution – Solidarité avec les communautés autochtones

12.2 Résolution – Programme de supplément au loyer

12.3 Résolution – Projets de coopération intermunicipale pour le recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile

13. FORMATIONS

14. INFORMATION

15. INVITATIONS

16. CORRESPONDANCE

16.1 Régie intermunicipale GEANT – Ajout des nouveaux services

17. SUIVI DES COMITÉS

18. AUTRES SUJETS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-152

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

21-153

3. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021.

21-154

4. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 juin 2021 tels que présentés aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **215 527,05 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. **ADMINISTRATION**

21-155

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE JUIN 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de juin, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	93 955,95 \$
Comptes payés	73 486,91 \$
Salaires nets et REER de juin 2021	48 084,19 \$
Total :	215 527,05 \$

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE JUIN 2021**

Le rapport des revenus pour le mois de juin 2021, d'une somme de **89 773,31 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

21-156

5.3 **AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

ATTENDU QUE, selon la *Guide de gestion des documents municipaux* élaboré par la Fédération québécoise des municipalités et l'Association des directeurs municipaux du Québec, le conseil de la municipalité peut procéder à la destruction de documents jugés non nécessaires;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel a pris connaissance des documents à détruire;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale à procéder à la destruction des documents jugés non nécessaires.

6. TRANSPORTS

21-157

6.1 ADOPTION DU REGLEMENT N° 21-463 INTITULÉ « RELATIF A L'ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTE DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE »

ATTENDU QUE la MRC de Maria-Chapdelaine a procédé à une analyse des services de transport collectif et adapté existants sur son territoire et des besoins en mobilité collective;

ATTENDU QUE, par la résolution n° 224-07-17 en juillet 2017, le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine a adopté le règlement n° 17-418 titré « Relatif à l'acquisition de compétence et à l'organisation des services de transport collectif et adapté de la MRC de Maria-Chapdelaine »;

ATTENDU QUE, depuis ce moment, il a été de la volonté des élus d'élargir le service de transport collectif à toutes les municipalités locales du territoire de la MRC, tout comme celles-ci étaient déjà desservies en matière de transport adapté;

ATTENDU QUE la firme Vecteur 5, spécialisée en matière de transport des personnes, a été embauchée afin de soutenir l'équipe technique de la MRC visant à mettre en œuvre la volonté exprimée par la population en général depuis plusieurs années au terme de plusieurs consultations publiques (plans d'action locaux, politique « Municipalité amie des aînés », etc.);

ATTENDU QUE les élus de la municipalité ont été informés de l'état d'avancement des travaux réalisés par l'équipe technique de la MRC ou par l'entremise de l'un ou l'autre des membres du conseil d'administration de « Transport collectif et adapté de Maria-Chapdelaine inc. », lequel fait affaire sous la raison sociale « Maria Express »;

ATTENDU QUE la Municipalité est desservie depuis plusieurs années par le service de transport adapté de la MRC, laquelle facture annuellement la Municipalité sous forme de quotes-parts;

ATTENDU QUE la Municipalité est d'accord avec les démarches réalisées par la MRC au cours des derniers mois visant une bonification du transport des personnes non admissibles au transport adapté;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le présent conseil confirme qu'il a participé d'une manière ou d'une autre à la démarche collective visant à élargir le mandat de transport adapté à celui du transport des autres personnes (aussi appelé « transport collectif ») par l'entremise du règlement n° 21-463 de la MRC de Maria-Chapdelaine; et,

Une copie de la présente sera adressée à M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et à M. Mario Fortin, président de Maria Express.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

21-158

7.1 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – RÉSEAU D'AQUEDUC COTEAU-MARCIL

ATTENDU QUE la Municipalité a fait des travaux d'amélioration et de prolongement du réseau d'aqueduc du secteur du Coteau-Marcil en raison d'un bris qui était situé sous un bâtiment (garage);

ATTENDU QUE le conseil a décidé de financer ladite dépense à même le Fonds de roulement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture n° 5954 de Puisatiers de Delisle inc. d'un montant de 7 479,86 \$, taxes nettes, de la facture n° 5477998 de Huot d'un montant de 4 105,57 \$, taxes nettes, ainsi que la facture n° 2051 de Excavation Fernand Boilard d'un montant de 1 905,53 \$, taxes nettes.

Le conseil de la municipalité d'Albanel emprunte un montant total de 13 500 \$ au Fonds de roulement, remboursable sur 10 ans à raison de mille trois cent cinquante dollars (1 350 \$) par année.

21-159

7.2 EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT – NETTOYAGE DU LAC DES EAUX BRUTES

ATTENDU QUE la Municipalité a fait des travaux de nettoyage du lac des eaux brutes;

ATTENDU QUE le conseil a décidé de financer ladite dépense à même le Fonds de roulement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture n° 2050 de Excavation Fernand Boilard d'un montant de 12 681,15 \$, taxes nettes.

Le conseil de la municipalité d'Albanel emprunte un montant total de 12 700 \$ au Fonds de roulement, remboursable sur 5 ans à raison de deux mille cinq cent quarante dollars (2 540 \$) par année.

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

21-160

8.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel souhaite faciliter et permettre l'accès à ses bâtiments aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE la demande effectuée au *Fonds pour l'accessibilité* a été acceptée et qu'une aide financière sera accordée pour ajouter des portes automatiques pour les bâtiments suivants : Centre communautaire, édifice municipal, bibliothèque et Maison du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, et madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer l'entente du *Fonds pour l'accessibilité*.

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE JUIN 2021

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin 2021, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (résidentiel)	1	300 000 \$
Permis de construction (autre)	7	94 750 \$
Permis de rénovation	16	367 750 \$
Permis de coupe de bois	1	4 500 \$
Permis d'installations septiques	4	

21-161

**9.2 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE MONSIEUR MARTIN POULIOT
POUR LA FERME D'ALBANEL**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Pouliot de la Ferme d'Albanel a construit un nouveau bâtiment de ferme sur le lot 5 156 619 situé au 618, Grand Rang Nord à Albanel, soit un nouveau lieu d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau bâtiment est situé à 112 mètres par rapport à la propriété située au 609, Grand Rang Nord et à 91 mètres par rapport à la propriété située au 610, Grand Rang Nord alors que notre règlement exige une distance de 134,4 mètres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé la demande et que la non-conformité est jugée comme mineure;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de la Ferme d'Albanel et autorise que le bâtiment soit implanté à 112 mètres par rapport à la propriété située au 609, Grand Rang Nord et à 91 mètres par rapport à la propriété située au 610, Grand Rang Nord alors que notre règlement exige une distance de 134,4 mètres.

10. LOISIRS ET CULTURE

21-162

10.1 REMPLACEMENT DU PLANCHER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le plancher du Centre communautaire est arrivé à sa fin de durée de vie et qu'il est en mauvais état;

ATTENDU QUE deux demandes de soumissions ont été obtenues pour le remplacement dudit plancher;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le remplacement du plancher du Centre communautaire pour un budget maximum de 40 000 \$, pour le remplacement et l'installation du plancher du Centre communautaire.

21-163

10.2 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE – ACCEPTATION DU DÉPÔT D’UN PROJET POUR LES PATINOIRES

ATTENDU QUE le *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure* (PSISRPE) vise à soutenir l'utilisation des infrastructures sportives et récréatives en bon état dans les petites collectivités du Québec, et à accroître l'accès de la population à celles-ci;

ATTENDU QUE les deux patinoires de la municipalité sont utilisées par les citoyens et que c'est une offre d'activité physique que la Municipalité souhaite conserver;

ATTENDU QUE les deux patinoires nécessitent des travaux d'entretien important pour être remises en état;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure*.

Le conseil confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le conseil confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assurer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre.

Le conseil désigne madame Stéphanie Marceau, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

21-164

10.3 OUVERTURE DES SOUMISSIONS – RÉNOVATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE MUNICIPALE ET INSTALLATION DES JEUX D'EAU

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160 de la rue Principale à Albanel, le 30 juin 2021 à 11 h sous la supervision de madame Stéphanie Marceau, directrice générale, et à laquelle était présents madame Rachel Doucet et monsieur Patrice Perreault;

ATTENDU QUE deux soumissions nous ont été transmises en réponse à l'appel d'offres sur le site du SEAO, soit :

PREMIÈRE SOUMISSION :

M. Ménard Construction
1479, rue Hélène
Normandin (Québec) G8M 4K7

Soumission conforme déposée le 30 juin 2021 à 10 h 30.

Prix de la soumission : 199 683,98 \$ incluant les taxes.

DEUXIÈME SOUMISSION :

Construction MG inc.
431, route de la Friche
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 0E6

Soumission conforme déposée le 30 juin 2021 à 10 h 50.

Prix de la soumission : 274 082,92 \$ incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de rénovation des vestiaires de la piscine municipale et d'installation des jeux d'eau au plus bas soumissionnaire jugé conforme soit, M. Ménard Construction.

Le conseil autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer le contrat de service.

11. DONS ET SUBVENTIONS

21-165

11.1 DEMANDES DE DONS ET DE COMMANDITES POUR JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de don à l'organisme suivant :

Calacs entre elles	200 \$
Total	200 \$

12. RÉSOLUTIONS

21-166

12.1 SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

CONSIDÉRANT la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

CONSIDÉRANT les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

CONSIDÉRANT le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

CONSIDÉRANT l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité d'Albanel joint sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

La Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

La Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Une copie de cette résolution sera envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M^{me} Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

21-167

12.2 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

ATTENDU QUE le ministère des Finances a annoncé la création de 5 800 nouvelles unités dans le cadre du programme Supplément au loyer;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1);

ATTENDU QUE la Municipalité autorise l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine à gérer le programme Supplément au loyer et s'engage à payer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

La Municipalité d'Albanel signe le protocole avec la Société d'habitation du Québec pour l'entente concernant le programme de Supplément au loyer.

21-168

12.2 PROJETS DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : RECENSEMENT CANIN, PRÉVENTION RÉSIDENIELLE ET SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin, St-Thomas-Didyme ainsi que la Régie intermunicipale GEANT désirent présenter un projet d'*Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile)* dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à participer au projet d'*Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile)* et à assumer une partie des coûts;

Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du Volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Le conseil nomme la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT organisme responsable du projet.

13. FORMATIONS

14. INFORMATION

15. INVITATIONS

16. CORRESPONDANCE

16.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT – AJOUT DES NOUVEAUX SERVICES

L'acceptation officielle des nouveaux objets paraîtra dans la gazette du 11 juillet.

17. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- Comité consultatif urbanisme (CCU) Rencontre pour étudier la demande de dérogation mineure qui a été acceptée par le CCU;
- Maria-Express : Nouveau trajet Normandin-Albanel-Dolbeau-Mistassini;
- Inauguration du sentier de marche du Parc régional des grandes rivières : Monasteriorum.

18. AUTRES SUJETS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ne fut posée.

21-169

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 23.

Fait et passé à Albanel en ce 5 juillet 2021.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale